

L'aide aux loisirs associatifs c'est une aide financière pour m'inscrire dans une association de la ville de Lezennes.



> Les bénéficiaires

Un **bénéficiaire** c'est une personne

Cette personne peut avoir l'aide aux loisirs associatifs

Pour être bénéficiaire, je dois :

- habiter à Lezennes
- être inscrit dans une **association culturelle ou sportive** de la ville de Lezennes



Une **association culturelle** c'est par exemple un atelier de théâtre

Une **association sportive** c'est par exemple un club de foot

Je peux trouver la liste des associations à la mairie de Lezennes

- avoir un quotient familial 2023 en dessous de 1470 euros

Mon **quotient familial** est calculé sur mes ressources 2023



> Conditions d'attribution

Il y a plusieurs aides aux loisirs associatifs :

- 70 euros par personne par foyer

Mon quotient familial 2023 est en dessous de 1060 euros

- 45 euros par personne par foyer

Mon quotient familial 2023 est compris entre 1060 et 1470 Euros

Cette aide est donnée 1 fois par an

Le montant de cette aide ne peut pas dépasser le montant de l'inscription à une association.



> Modalités d'attribution

Pour obtenir cette aide, je dois :

- demander le bon d'attribution à l'association où je suis inscrit
- remettre ce bon d'attribution à la mairie
- donner les documents pour mon quotient familial

Je donne mon attestation CAF

- Si je n'ai pas d'attestation CAF, je donne mon avis d'imposition 2024 sur les ressources 2023

Quand le CCAS accepte ma demande d'aide aux loisirs :

- le CCAS me prévient de son accord
- le CCAS verse directement l'aide à l'association de loisirs

Attention

Je dois donner mon dossier avant le 31 octobre 2024



L'allocation études c'est une aide pour payer mes études.



> Les bénéficiaires



Un **bénéficiaire** c'est une personne

Cette personne peut avoir l'allocation "études"



Pour être bénéficiaire, je dois :



- habiter à Lezennes
- faire des études



Par exemple : au collège, au lycée, à l'Université, en apprentissage, en IME ou en IMPRO

- avoir un quotient familial 2023 en dessous de 1470 euros



Mon quotient familial est calculé sur mes ressources 2023

> Conditions d'attribution

Il y a plusieurs allocations :



- 125 euros par enfant



Mon quotient familial 2023 est en dessous de 1060 euros

- 80 euros par enfant



Mon quotient familial 2023 est compris entre 1060 et 1470 Euros

- complément de 55 euros par enfant



Cette participation est pour les élèves des lycées ou de l'**enseignement supérieur**



L'**enseignement supérieur** c'est toutes les études au-dessus du niveau baccalauréat

Mon quotient familial 2023 est en dessous de 1470 euros



- complément de 180 euros par enfant



Cette participation est pour les enfants effectuant des études dans l'enseignement technique ou professionnel (par exemple : des études en hôtellerie ou en esthétique)



Cette allocation prend en charge l'achat de matériel (sauf les livres)



Mon quotient familial est en dessous de 1470 euros

> Modalités d'attribution

Pour obtenir une de ces aides, j'apporte au CCAS :



- le certificat de scolarité 2024/2025
- mon quotient familial 2023 ou l'avis d'imposition 2024 sur les ressources 2023
- un relevé d'identité bancaire



Pour l'allocation "Enseignement technique ou professionnel", j'apporte en plus :

- le document justifiant l'obligation d'achat du matériel (sauf les livres)
- la facture payée du matériel



Attention

Je dois donner mon dossier avant le 31 octobre 2024



Allocation "Solidarité"

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

> Les bénéficiaires

Un **bénéficiaire** c'est une personne

Cette personne peut avoir l'allocation "solidarité"

Pour être bénéficiaire, je dois :

- habiter à Lezennes

L'allocation solidarité est calculée grâce au **revenu fiscal de référence**

Un **revenu fiscal de référence** c'est l'argent gagné sur une année

Je déclare cet argent gagné aux impôts

Il est écrit sur mon avis d'imposition 2024 sur les ressources 2023



> Conditions d'attribution

Si je vis seul dans mon logement, mon allocation sera de :

- 235 euros si je gagne moins de 13300 euros par an
- 132 euros si je gagne entre 13300 euros et 17410 euros par an

Si plusieurs personnes vivent dans mon logement, notre allocation sera de :

- 235 euros si nous gagnons moins de 17410 euros par an
- 132 euros si nous gagnons entre 17410 euros et 20060 euros par an

Si j'ai le droit à cette allocation solidarité et j'ai si des enfants à charge, je recevrai 80 euros par enfant en plus de mon allocation solidarité.



> Modalités d'attribution

Si je vis seul dans mon logement je dois donner :

- mon avis d'imposition 2024 sur les ressources 2023
- un relevé d'identité bancaire



Allocation "Solidarité"

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Si nous vivons à plusieurs dans le logement, nous devons donner :

- nos avis d'imposition 2024 sur les ressources 2023
- un relevé d'identité bancaire



Attention

Je dois donner mon dossier avant le 31 octobre 2024



Le CCAS c'est le Centre Communal d'Action Sociale. Le CCAS étudie les demandes d'aides sociales pour les personnes habitant à Lezennes



> La création des dossiers

Le CCAS aide à la création :

- des dossiers d'allocations **APA**

APA, c'est l'**A**llocation **P**ersonnalisée d'**A**utonomie pour les personnes de plus de 60 ans

- des dossiers de la **MDPH**

La **MDPH** c'est la **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées

- pour les demandes de cartes "Mobilité inclusion"
- pour des dossiers **RQTH** (**R**econnaissance **Q**ualité **T**ravailleur **H**andicapé)
- pour des dossiers **AAH** (**A**llocation **A**dulte **H**andicapé)
- pour des dossiers de **PCH** (**P**restation de **C**ompensation du **H**andicap)

La **PCH** est une somme d'argent pour les personnes qui ont besoin d'une aide dans la vie de tous les jours à cause d'un handicap

- pour des dossiers de surendettement auprès de la Banque de France



> Les aides facultatives

Facultatives, ça veut dire pas obligatoire

Les aides facultatives sont décidées par le conseil d'administration



Aides diverses

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Il peut y avoir :

- des aides de secours alimentaire
- des aides de participation aux frais de restauration scolaire
- des aides financières (par exemple pour des voyages scolaires)
- des travaux d'économies d'énergie suivant mes revenus



Le CCAS peut me donner des aides en plus de la mairie.

> L'aide aux demandeurs d'emploi

Le CCAS peut m'aider pour envoyer mes courriers :

- je dois présenter ma carte de demandeur d'emploi au CCAS
- je pourrai déposer mes courriers à la mairie
- la mairie paie l'envoi de mes courriers

J'ai le droit de déposer 30 courriers maximum par mois.

> Enregistrement de logement social

Je m'inscris à la mairie de Lezennes pour faire une demande de logement social

Je dois dire :

- les villes souhaitées pour habiter
- le type de logement souhaité
- le nombre de personnes à vivre dans le logement

La mairie me donne mon numéro de dossier de demande de logement social

Après la validation de ma demande de logement social, mon dossier est disponible pour les organismes de logement social

1 fois par mois je peux faire le point sur ma demande de logement social en cours

Pour cela :

- je prends rendez-vous à la mairie où j'ai fait ma demande
- je suis reçu par l' élu délégué au logement et par l'assistante sociale

> Le Fonds de Solidarité Logement

Je peux avoir une aide du Fonds de Solidarité Logement

Avec l'aide de l'assistante sociale de la mairie je crée mon dossier d'aide du Fonds de Solidarité Logement

Cette aide peut m'aider à payer :

- le 1er loyer
- le **dépôt de garantie**

Le **dépôt de garantie** c'est une somme d'argent



Cet argent permet de payer les réparations des dégâts faits par le locataire après son départ :

- les dettes de loyers avec les charges
- les factures d'eau, de gaz ou d'électricité



La pédiculose c'est avoir des poux dans les cheveux

2 fois par an le **CCAS** me donne un bon pour avoir un kit anti-poux pour mes enfants de moins de 18 ans

Le **CCAS** c'est le **Centre Communal d'Action Sociale**

Je dois donner ce bon à la pharmacie de Lezennes

Dans ce kit il y a :

- un shampoing anti-poux
- un peigne
- un spray de traitement

Pour recevoir ce kit anti-poux je dois :

- avoir moins de 18 ans
- habiter à Lezennes
- avoir un **quotient familial** 2024 en dessous ou égal à 1.470 euros

Mon **quotient familial** est calculé sur mes ressources 2023

Je trouve mon quotient familial sur le site de la **CAF**

La **CAF** c'est la **Caisse d'Allocations Familiales**

Je dois donner au CCAS mon quotient familial 2023



Le **CCAS** c'est le **Centre Communal d'Action Sociale**

La **CPAM** c'est la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**



Au CCAS je peux :

- être aidé pour faire un dossier de demande à la CPAM ou
- déposer mon dossier de demande à la CPAM



Le CCAS envoie mon dossier directement à la CPAM



Ces dossiers sont par exemple :

- mon dossier de demande de **CSS**

La **CSS** c'est la **Complémentaire Santé Solidaire**

Cette couverture sociale me permet d'avoir des soins gratuits



Elle m'aide à payer mes dépenses de santé suivant mes ressources

Plusieurs ateliers sont proposés comme :

- l'atelier sur la santé
- l'atelier sur la santé mentale
- l'atelier sur la **citoyenneté**

La **citoyenneté** c'est une personne avec des droits et des devoirs

Ces ateliers me sont proposés toute l'année dans les villes de :

- Lezennes
- Ronchin
- Faches-Thumesnil
- Mons en Barœul
- Hellemmes
- Lesquin

Le but de ces ateliers est :

- de m'informer
- de rencontrer des professionnels et des usagers
- de pouvoir m'exprimer
- de trouver des outils et des réponses à ma situation

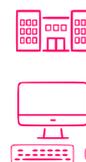
> Information

Je peux trouver le programme des ateliers :

- à la mairie
- sur le site internet de la ville de Lezennes www.lezennes.fr

Je vais dans les onglets suivants :

- Services en ligne > Emploi social et aide > Santé / PMI



> Le RESAL

Le **RESAL** c'est le **Réseau d'Écoute et de Soutien auprès des Aînés Lezennois**

Le CCAS a mis en place ce service téléphonique pour appeler des personnes tous les mardis matins

Ces personnes sont :

- les personnes âgées
- les personnes en situation de handicap

Ce service prend des nouvelles des aînés et des personnes fragiles

Pour bénéficier de ces appels je dois :

- habiter à Lezennes
- donner mes coordonnées en mairie

> Le service des repas à domicile pour le midi

Des repas sont livrés à domicile du lundi au samedi

Il n'y a pas de livraison le dimanche

Pour bénéficier de ce service :

- je dois avoir plus de 70 ans et m'inscrire en mairie
- si j'ai moins de 70 ans, je dois présenter un certificat médical

> Le service de télé alarme

Une **télé alarme** c'est un petit objet électronique à porter sur soi

Ce petit objet électronique me permet d'appeler les secours

Pour bénéficier de ce service je dois retirer un dossier au CCAS



> Le SSIAD

Le **SSIAD** c'est le **Service de Soins Infirmiers À Domicile**

Ce service peut m'apporter une aide pour faire ma toilette

Pour bénéficier de ce service je dois :

- avoir une ordonnance de mon médecin et
- contacter le CCAS



> L'association ARPET

L'**ARPET** c'est l'**Association des Retraités, Préretraités Éloignés du Travail**



Une personne **éloignée du travail** c'est une personne sans emploi

Les habitants de la ville de Lezennes peuvent adhérer à l'association

Pour adhérer à cette association je dois donner 18 euros par an

Grâce à cette association je vais pouvoir faire :

- des activités culturelles ou sportives
- des sorties, des voyages



Pour avoir plus d'informations :

- je vais sur le site internet www.arpet.fr ou
- je passe à l'association ARPET



L'association ARPET se trouve à l'adresse suivante :

2 rue des Stations à Villeneuve d'Ascq



Le service est ouvert tous les mercredis matin de 10h00 à 12h00 sauf pendant les vacances scolaires

